



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 27 février 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Sont absents :

M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;

Assiste également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 32.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Engagement - Directrice des finances;
4. Signature opérations bancaires;
5. Revenu-Québec - Responsable des services électroniques;
6. Soumission plan et devis 4e Avenue et 8e Rue;
7. Changement de nom de la circonscription Manicouagan;
8. Politique de conditions de travail des employés-cadres - Ajout de l'annexe D - Formation
9. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Dufour et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.



-4268-

Engagement - Directrice des finances

R-230227-43

CONSIDÉRANT la démission de la responsable de la comptabilité en août 2022;

CONSIDÉRANT que le poste a été publié dans différents journaux et qu'aucune candidature qualifiée n'a été reçue, le conseil a pris la décision d'ouvrir un poste de directeur-trice des finances afin d'être plus attractif;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation de la directrice générale et de procéder à l'engagement de Mme Josée Bouchard, à titre de directrice des finances.

Il est également résolu :

- Que la date de référence soit fixée au 8 mars 2023;
- Que le salaire soit établi selon la politique de conditions de travail des employés-cadres débutant à l'échelon 1 de la classe 3.

Signature opérations bancaires

R-230227-45

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser les membres du conseil municipal à signer les chèques et tous les documents nécessaires aux opérations bancaires liés au compte # 328 au nom de la Ville de Forestville ainsi que le compte # 15701 également au nom de la Ville de Forestville pour le service de sécurité incendie :

- Micheline Anctil, mairesse;
- Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
- Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
- Richard Foster, conseiller au siège # 3;
- Gina L'Heureux, conseiller au siège # 4;
- Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
- Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Il est également résolu d'autoriser les personnes suivantes à préparer et à contresigner les chèques et tous documents nécessaires aux opérations bancaires :

- Dominique Tremblay, directrice générale;
- Josée Bouchard, responsable de la comptabilité;
- Lison Huard, greffière adjointe;
- Anny Gagnon, préposée à la paie;
- Stéphanie Tremblay, adjointe administrative.

Cette résolution remplace toutes résolutions déjà adoptées et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit transmise à Desjardins.

Revenu Québec – Responsable des services électroniques

R-230227-46

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Josée Bouchard, directrice des finances, pour la Ville de Forestville (NEQ : 8818864744) à :



- Consulter le dossier de la Ville de Forestville et agir au nom et pour le compte de la Ville de Forestville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Il est également résolu que la Ville de Forestville accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les membres du conseil de la Ville de Forestville apposent leur signature aux résolutions mentionnées ci-dessus.

**Soumission plan et devis 4^e Avenue et 8^e Rue
R-230227-47**

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission sur invitation a été effectuée à 5 firmes;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions était prévue pour le 23 février 2023 à 11 h;

CONSIDÉRANT les 3 firmes suivantes ont déposé leurs soumissions dans les délais requis :

		Après correction
1	Stantec 84 803.26 \$	85 033.21 \$
2	EMS 98 250.74 \$	98 250.74 \$
3	Tétratech..... 109 038.84 \$	109 038.84 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes et que suite au calcul du bordereau de soumission de Stantec, le montant de la soumission est donc 85 033.20ne1 \$, taxes incluses.

Considérant la recommandation de France Thibault, ing.

Il est résolu d'accepter la plus basse soumission conforme et d'octroyer le contrat à la firme Stantec au montant de 85 033.21 \$, taxes incluses, pour la confection des plans et devis dans le cadre du projet de réfection de la 4^e Avenue et de la 8^e Rue, et ce conformément aux documents de soumissions.

Il est également résolu d'affecter les dépenses à TECQ 2019-2023.



-4270-

**Changement de nom de la circonscription Manicouagan
R-230227-48**

CONSIDÉRANT que la députée de Manicouagan, Mme Marilène Gill, fera une représentation à la Chambre des communes afin que le nom de la circonscription fédérale de Manicouagan soit changé pour Côte-Nord-Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Madame Gill, requiert notre appui dans sa démarche;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville de Forestville appuie la demande de changement de nom pour Côte-Nord-Nitassinan.

**Politique de conditions de travail des employés-cadres – Ajout de l'annexe D -
Formation**

R-230227-49

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, le 8 juin 2021, une politique de conditions de travail des employés-cadres;

CONSIDÉRANT que la Ville peut exiger des employés-cadres de la formation et qu'il y a lieu de prévoir le remboursement si l'employé quitte son emploi de son plein gré;

Considérant que les employés-cadres suivants ont pris connaissance de l'annexe D et acceptent de l'intégrer à la politique;

- M. Martin Bouchard, directeur du service de sécurité incendie;
- Mme Gina Foster, directrice de service des loisirs;
- M. Styve Gagnon, directeur du service des travaux publics;
- M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'ajouter l'Annexe D intitulée « Formation » à la politique de condition de travail des employés cadres prévoyant le processus de remboursement des coûts de formation si l'employé quitte son emploi de son plein gré.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Jannie Tremblay propose la levée à 18 h 55, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.